

Rapport explicatif

Zone de secours DINAPHI

BUDGET 2022

Rapport explicatif

Le rapport relatif au projet de budget est établi conformément aux articles 44 et 45 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Il définit « la politique générale et financière de la zone et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la zone ainsi que tous les éléments utiles d'information ».

SERVICE ORDINAIRE :

(Il n'y a pas à ce stade de dépenses prévues relatives aux exercices antérieurs)

Dépenses de personnel :

Les prévisions de dépenses de personnel sont établies à partir du module budgétaire du programme Civadis sur base des effectifs existants au 31/10/2021 et en fonction des modifications attendues en 2022.

Par rapport au total des dépenses de personnel après la dernière MB 2021 (15.128.788,75 eur), le montant des dépenses budgétisées en 2022 diminue de 48.518,98 eur:

- Sur base des prévisions du Bureau du Plan (05/10/2021), l'indice santé devrait à nouveau être dépassé en janvier 2022, entraînant une majoration de 2% des salaires en mars 2022, après un premier saut d'index en août 2021 (majoration des salaires en octobre 2021). L'impact financier de ces indexations successives (sur les salaires, indemnités et charges patronales) est estimé à près de 540.000 eur en 2022 par rapport au budget initial 2021 pour l'ensemble des dépenses de personnel ;
- La Zone a procédé à l'engagement de 2 pompiers professionnels en 2021. Le surcoût relatif s'élève à 142.674,98 eur. Un Major prendra sa pension en 2022 mais sera remplacé par un officier dont ni le grade ni l'ancienneté ne sont évidemment connus : les prévisions de dépenses ne sont donc pas modifiées.
- Les primes d'opérationnalité n'étant payables que sur base des prestations effectives des professionnels, compte tenu de l'utilisation du crédit budgétaire et des prestations constatées en 2021, le montant théorique calculé par le logiciel est diminué de 163.090,13 eur ;
- Concernant les indemnités des pompiers volontaires, le montant calculé par le logiciel de Civadis est corrigé du surcoût lié aux prestations exceptionnelles dues à la tempête et aux inondations de 2021 : le montant de ce crédit équivaut au montant initial de 2021 majoré de 4%.

- De même, compte tenu de l'utilisation du crédit sur 2021, les pécules de vacances dus aux pompiers volontaires sont diminués de 479.566,60 eur ;
- Les rémunérations CALOG n'augmentent « que » de 17.741,82 eur malgré les indexations successives, compte tenu de la surévaluation du crédit en 2021, l'employé RH qui a quitté la zone en février 2021 n'ayant pas encore été remplacé.

Dépenses de fonctionnement :

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont équivalentes à celles du budget 2021 après MB sauf en ce qui concerne :

- Frais de téléphonie : -14.500 eur (développement du VOIP) ;
- Redevances ASTRID : -4.000 eur ;
- Frais informatiques : -18.000 eur ;
- Fournitures et entretien des véhicules : +27.000 eur ;

Soit une diminution globale des frais de fonctionnement de 9.500 eur. Il y aura cependant lieu d'apporter une attention toute particulière sur la croissance des coûts des énergies.

Dépenses de transfert :

Ces dépenses comprennent principalement les non-valeurs à comptabiliser suite à l'impossibilité de recouvrer une partie de nos créances (10% des prestations facturées).

Ce budget comprend aussi un crédit de 9.000 eur pour l'affiliation de la zone à l'Association des Zones de Secours.

Dépenses de dette :

Ces postes reprennent :

- les montants de remboursements en capital et intérêts des emprunts existants : 2.075.979,48 eur, y compris les remboursements des nouveaux emprunts contractés fin octobre 2021 pour un total de 2.259.626,67 eur dont 1.817.853,01 eur pour 5 emprunts remboursables en 10 ans (2 camions, 6 ambulances, réparation toiture de Dinant) et 441.773,66 eur pour 3 emprunts remboursables en 5 ans (camion-échelle d'occasion et matériel divers). Globalement, la charge de remboursement 2022 de nos emprunts bancaires augmente de 171.431,66 eur par rapport à 2021 et même de 565.403,93 eur par rapport à 2020 !!
- 6 mois d'intérêts d'emprunts à contracter pour les dépenses extraordinaires de cet exercice (2.304.379,14 eur ; hors remboursement des arsenaux), soit 23.043,79 eur ;
- Un montant de 294.994,47 eur destiné à couvrir la mise à disposition via convention des arsenaux de Yvoir (135.402,71 eur), Couvin (115.829,04 eur) et Vresse (43.762,72 eur) financés par des subsides CRAC et un montant de 88.208,45 eur pour le remboursement en 20 ans des arsenaux transférés en pleine propriété.

Recettes de prestations :

Compte tenu des factures émises en 2021, les crédits relatifs à la facturation des interventions, préventions et des transports ambulance, sont majorés de 100.000 eur ; les autres articles de ce chapitre restent inchangés par rapport au budget initial 2021.

Recettes de transferts :

- Les subsides du SPF Intérieur sont ceux mentionnés en annexe de la circulaire budgétaire ZS pour l'année 2022 : 3.974.934,02 eur (soit un montant légèrement supérieur à 2021 après MB (+202,11 eur) mais bien plus élevé que celui du budget initial 2021(+559.975,30 eur).
- Le subside AMU 2022 est équivalent au dernier montant connu pour 2021, soit 2.715.631,35 eur, soit un montant inférieur de 815.816,22 eur par rapport au montant initial du budget 2021. Pour 2022, après une période transitoire de 3 ans, les critères de répartition du financement AMU devraient être revus. Après contact avec le SPF Santé, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.
- Malgré la décision du GW de reporter une partie de la charge du financement des ZS des communes vers les provinces, les dotations communales sont équivalentes à celles du budget 2021, la dotation provinciale augmentant elle de 1.229.475,50 eur.

Solde budgétaire ordinaire 2022 :

Compte tenu des éléments qui précèdent, le solde à financer de ce budget s'élèverait à 600.387,94 eur.

Moyennant l'annulation (via tableau de tête) du transfert vers le fonds de réserve prévu en MB I 2021 (300.000 eur), et le prélèvement du solde sur ce fonds de réserve (dont le solde actuel s'élève à 800.000 eur) le présent budget est à l'équilibre.

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Dépenses totales hors transferts immeubles : 2.420.725 eur ; dont :

- Réparation et maintenance des immeubles (y compris réparation du parking de Dinant suite aux inondations: 104.225 eur ;
- Mise en conformité des immeubles : 85.500 eur ;
- Mobilier et matériel divers: 42.250 eur;
- Matériel informatique : 170.300 eur ;
- 5 véhicules légers : 124.000 eur ;
- 2 ambulances : 400.000 eur ;
- 1 autopompe MF : 420.000 eur ;
- 1 véhicule « feux de forêts » : 320.000 eur ;
- Tenues « feu » : 205.400 eur ;
- Matériel d'exploitation (y compris matériel « inondations » financés par la Fondation Roi Baudoin déjà prévu en 2021 mais non-attribué au 31/12), frais de réparations et d'entretien : 449.050 eur.

Toutes ces dépenses sont couvertes par emprunts, à l'exception de l'indemnité d'assurances pour le parking (16.345,86 eur) et le subside de la Fondation Roi Baudoin (100.000 eur).

Les arsenaux transférés sont remboursés aux communes propriétaires en 20 annuités de 88.208,45 eur (rachat des arsenaux non encore transférés : 1.330.194,71 eur).

Bernard DEHARRE
Comptable spécial

Alain LALLEMAND
Major - Commandant

Christophe BASTIN
Bourgmestre - Président